



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
de l'action territoriale**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**la Société normande d'assainissement et de dépollution (SNAD)
Commune de Heudebouville**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/22/040, il a prescrit une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société normande d'assainissement et de dépollution (SNAD) en vue d'aménager un centre de regroupement de déchets non-dangereux et de déchets dangereux sur la commune de Heudebouville.

Celle-ci se déroulera pendant **31 jours consécutifs du lundi 19 septembre 2022 à 9h00 au mercredi 19 octobre 2022 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant, sera déposé à la mairie de Heudebouville où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Heudebouville ou par voie électronique à pref-projet-snad@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le dossier d'enquête sera également consultable à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/SNAD-Heudebouville>

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Christian BAÏSSE, responsable sûreté industrielle.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Heudebouville pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- le lundi 19 septembre 2022 de 14h30 à 17h30
- le samedi 8 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 13 octobre 2022 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la Société normande d'assainissement et de dépollution (SNAD) sise Route d'Ingrémare 27400 HEUDEBOUVILLE .

Toutes les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie de Heudebouville pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif à la Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché dans les mairies de Heudebouville, Pinterville, Muids, Vironvay, Louviers, Les Trois Lacs, Fontaine-Bellenger, Saint-Pierre-du-Vauvray, Ailly, Andé et Acquigny, comprises dans le rayon d'affichage de 3 kms ainsi qu'au voisinage du site de la Société normande d'assainissement et de dépollution (SNAD).

Le préfet,

Jérôme FILIPPINI